

**LOI DU 10 JUIN 1999 RELATIVE AUX ETABLISSEMENTS CLASSES**  
**FORMULAIRE DE DEMANDE D'AUTORISATION**  
**CLASSE 2**

**N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables**

1.a. : Points d'éclair inférieur ou égal à 21 °C (p.ex. oxyde d'éthyle, éther sulfurique, sulfure de carbone, essences pour moteurs, acétones, benzène, acétate de vinyle, chlorure d'éthylène, formiate de méthyle, toluène, oxyde d'éthylène, et autres liquides analogues)

dépôts de 50 à 300 litres

2.a. : Point d'éclair compris entre 21°C et 55 °C (p. ex. pétrole, essence de résine, essence de térébenthine, White spirit, acétate d'amyle, acétate de butyle, alcools butyriques et amyliques, diacétones-alcool, xylène, cyclo-hexanone, et autres liquides analogues)

dépôts de 100 à 5000 litres

**INFORMATIONS GENERALES**

Page 1 / 20

**N° du dossier :** \_\_\_\_\_

**1. INFORMATIONS GENERALES**

*Art. 7.7.b: «La nature et l'emplacement de l'établissement, l'objet de l'exploitation, les installations et procédés à mettre en œuvre, ainsi que les quantités de matières premières et auxiliaires à utiliser et de produits à fabriquer et emmagasiner»*

**1.1 Renseignement sur le demandeur, l'exploitant et le propriétaire**

**Nom et prénom du demandeur:** \_\_\_\_\_

**Adresse:** \_\_\_\_\_

**Fonction:** \_\_\_\_\_

**Téléphone:** \_\_\_\_\_ **Téléfax:** \_\_\_\_\_ **e-mail:** \_\_\_\_\_

**Personne de contact:** \_\_\_\_\_

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

INFORMATIONS GENERALES

Page 2 / 20

Nom et prénom de **l'exploitant**: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Téléfax: \_\_\_\_\_ e-mail: \_\_\_\_\_

Personne de contact: \_\_\_\_\_

Nom et prénom du **propriétaire**: \_\_\_\_\_

Adresse: \_\_\_\_\_

Fonction: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Téléfax: \_\_\_\_\_ e-mail: \_\_\_\_\_

Personne de contact: \_\_\_\_\_

## 1.2 Plans à ajouter en annexe:

### ➤ Annexe 1

Un plan de l'établissement à l'échelle de 1:200 ou plus précis, sauf indication contraire, indiquant notamment la disposition des locaux et l'emplacement des installations  
(Plan de situation)

### ➤ Annexe 2

Un extrait récent du plan cadastral comprenant les parcelles ou parties de parcelles situées dans un rayon de 200 mètres des limites de l'établissement

### ➤ Annexe 3

Un extrait d'une carte topographique à l'échelle 1:10.000 ou 1:20.000 permettant d'identifier l'emplacement projeté de l'établissement

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

INFORMATIONS GENERALES

Page 3 / 20

**1.3 Renseignement sur l'emplacement****1.3.1 Dénomination et adresse**

Dénomination: \_\_\_\_\_

Rue, No: \_\_\_\_\_

Code postal, Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone: \_\_\_\_\_ Téléfax: \_\_\_\_\_ e-mail: \_\_\_\_\_

**1.3.2 Situation cadastrale**

Commune(s)	Section(s)	N°(s) cadastral(aux)	Lieu(x) dit(s)

**1.3.3 Autres communes se situant dans un rayon de 200 m de l'établissement**

\_\_\_\_\_

**1.3.4 Situation de l'établissement suivant Plan d'Aménagement Général**

Zone(s): \_\_\_\_\_

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

INFORMATIONS GENERALES

Page 4 / 20

#### 1.4 Renseignement sur l'immeuble et son utilisation (informations générales)

##### Implantation de l'immeuble

Immeuble isolé Immeuble contigu 

oui

non

Immeuble à usages multiples

si oui, lesquels ? \_\_\_\_\_

##### Surfaces et hauteurs

	Surface (m <sup>2</sup> )	Hauteur (m)
Dépôt(s)		
Salle d'exposition et de vente		
Autres pièces		
<b>Total:</b>		

##### Éléments de construction

Élément, type	Composition	Épaisseur
Fenêtres		
Toiture		
Murs extérieurs		
Sol		

##### Description des emballages

---



N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

EAU

Page 6 / 20

Art. 7.7.d : «*les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol, les émissions de bruit, de vibrations et de radiation, à la sortie des établissements, la production et la gestion des déchets et autres résidus d'exploitation, la production ainsi que la consommation et l'utilisation de différentes formes d'énergie par l'établissement ainsi qu'une notice des incidences sur l'environnement.*»

## 2. EAU

### 2.1 Prélèvement d'eau

Quantité prélevée (m<sup>3</sup>/a): \_\_\_\_\_

(voir facture)

#### Utilisation d'eau

- Nettoyage  
 Autres

#### Source de l'eau

- Réseau public  
 Collecte d'eau de pluie  
 Cours d'eau  
 Puits  
 Autres: \_\_\_\_\_

### 2.2 Rejets des eaux usées

- Canalisation  
 Fosse septique Période de vidange \_\_\_\_\_  
Entreprise chargée de la vidange: \_\_\_\_\_  
(Contrat en annexe N° \_\_\_\_\_)  
 Autres: \_\_\_\_\_

### 2.3 Évacuation des eaux pluviales

- Canalisation   
Infiltration   
Réutilisation  \_\_\_\_\_

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

EAU

Page 7 / 20

**2.4 Mesures pour la réduction de la consommation d'eau** Contrôle de la consommation Autres: \_\_\_\_\_**2.5 Mesures de prévention contre la pollution de l'eau** Cuves de rétention (volume \_\_\_\_\_) Absence d'accès à la canalisation Autres: \_\_\_\_\_

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

AIR

Page 8 / 20

Art. 7.7.d « les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol, les émissions de bruit, de vibrations et de radiation, à la sortie des établissements, la production et la gestion des déchets et autres résidus d'exploitation, la production ainsi que la consommation et l'utilisation de différentes formes d'énergie par l'établissement ainsi qu'une notice des incidences sur l'environnement.»

### 3. AIR

#### 3.1 Installation de ventilation d'air frais

oui non

Présence d'une installation de ventilation d'air frais:

 ventilation aération et ventilation climatisation

Si oui,

appareil utilisé: \_\_\_\_\_

Lieux ventilés: \_\_\_\_\_

Renouvellement de l'air: \_\_\_\_\_ m<sup>3</sup>/h

Descriptions techniques, plan d'implantation et schéma électrique en annexe

N°: \_\_\_\_\_

#### 3.2 Rejets dans l'air

Points de rejet	N°	sur plan de situation
Hauteur du rejet		m

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

AIR

Page 9 / 20

### 3.3 Sources de gaz

<b>Chauffage</b>	<b>N°</b>	<b>sur le plan de situation</b>
<b>Ventilation</b>	<b>N°</b>	<b>sur le plan de situation</b>
<b>Autres</b>	<b>N°</b>	<b>sur le plan de situation</b>
	<b>N°</b>	<b>sur le plan de situation</b>
	<b>N°</b>	<b>sur le plan de situation</b>

### 3.4 Entretien

	<b>Ventilation</b>
Période d'entretien	
Date de la dernière révision	
Révision par	
Ajouter dernier certificat de révision (annexe N° _____)	

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

SOL

Page 10 / 20

Art. 7.7.d : «les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol, les émissions de bruit, de vibrations et de radiation, à la sortie des établissements, la production et la gestion des déchets et autres résidus d'exploitation, la production ainsi que la consommation et l'utilisation de différentes formes d'énergie par l'établissement ainsi qu'une notice des incidences sur l'environnement»

#### **4. SOL**

##### **4.1 Surfaces imperméabilisées**

	m <sup>2</sup>
Immeuble	
alentours	

##### **4.2 Mesures pour la prévention de la pollution du sol**

Méthode d'imperméabilisation des dépôts (imperméabilité aux liquides inflammables)

- 
- cuves de rétention (volume \_\_\_\_\_)
  - stock de produits fixant ou absorbant des substances accidentellement répandues
  - Autres \_\_\_\_\_

##### **En cas de présence d'un chauffage à mazout**

Contenance de la (des) citerne(s) à mazout: \_\_\_\_\_ litres

##### **Mesures de protection:**

- Citerne(s) à double paroi
- Bac(s) de réception
- Muret(s) de protection
- Détecteur(s) de fuites
- Autres: \_\_\_\_\_

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

ENERGIE

Page 11 / 20

Art. 7.7.d : «les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol, les émissions de bruit, de vibrations et de radiation, à la sortie des établissements, la production et la gestion des déchets et autres résidus d'exploitation, **la production ainsi que la consommation et l'utilisation de différentes formes d'énergie** par l'établissement ainsi qu'une notice des incidences sur l'environnement.»

## 5. ENERGIE

### 5.1 Apport d'énergie

Source de l'énergie électrique:

 réseau public       auto-production

Source de l'énergie thermique

### 5.2 Consommation d'énergie

Énergie électrique	Puissance nominale (W ou KW)
Éclairage	
Moteur(s) de ventilation	
Autres	
<b>Consommation totale par an:</b>	

Énergie thermique	Puissance nominale (W ou KW)
Chauffage	
Autres	
<b>Consommation totale par an:</b>	

### 5.3 Mesures pour limiter la consommation d'énergie

- |   |  |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Isolation des murs               | <input type="checkbox"/> Photovoltaïque                              |
| <input type="checkbox"/> Isolation du toit                | <input type="checkbox"/> Énergie éolienne                            |
| <input type="checkbox"/> Chaudière à condensation         | <input type="checkbox"/> Énergie hydraulique                         |
| <input type="checkbox"/> Cogénération                     | <input type="checkbox"/> Maison à basse énergie                      |
| <input type="checkbox"/> Pompe à chaleur                  | <input type="checkbox"/> Appareils électriques à faible consommation |
| <input type="checkbox"/> Éclairage économique             | <input type="checkbox"/> d'énergie                                   |
| <input type="checkbox"/> Énergie solaire thermique active | <input type="checkbox"/> Autres _____                                |

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

BRUIT

Page 13 / 20

Art. 7.7.d «les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol, **les émissions de bruit**, de vibrations et de radiation, à la sortie des établissements, la production et la gestion des déchets et autres résidus d'exploitation, la production ainsi que la consommation et l'utilisation des différentes formes d'énergie par l'établissement ainsi qu'une notice des incidences sur l'environnement.»

## **6. EMISSIONS DE BRUIT**

### **6.1 Sources de bruit**

<b>Sources fixes</b>	<b>Puissance acoustique</b>	<b>Emplacement</b>
Ventilation		
Autres		

<b>Sources mobiles</b>	<b>Aires concernés</b>	<b>Fréquence et durée des activités</b>	<b>Horaires des activités</b>
Chargement/déchargement			
Circulation des voitures des clients			

### **6.2 Mesures pour limiter les émissions de bruit à un minimum**

- Utilisation des machines à faible nuisance sonore
- Mesures d'isolation acoustique (murs, sol, dalles)

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

DECHETS

Page 14 / 20

Art. 7.7.d : «les prélèvements d'eau, les rejets dans l'eau, dans l'air et dans le sol, les émissions de bruit, de vibrations et de radiation, à la sortie des établissements, **la production et la gestion des déchets et autres résidus d'exploitation**, la production ainsi que la consommation et l'utilisation des différentes formes d'énergie par l'établissement ainsi qu'une notice des incidences sur l'environnement.»

## 7. DECHETS

### 7.1 Déchets relatifs aux activités

Participation à la « SuperdrecksKëscht fir Betriber »  oui  non

	Emplacement du stockage	Conditionnement	Plan d'hygiène pour nettoyage, désinfection de l'emplacement et du conditionnement
Résidus des produits stockés			
Point d'éclair inférieur ou égal à 21 °C			
Point d'éclair entre 21 °C et 55 °C			

	Revalorisation	Élimination		
		Fréquence de l'enlèvement	Par une société agréée	
			Nom de la société	Contrat avec la société en annexe N°
Résidus des produits stockés				
Point d'éclair inférieur ou égal à 21 °C				
Point d'éclair entre 21 °C et 55 °C				

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

DECHETS

Page 15 / 20

## 7.2 Autres déchets

### 7.2.1 Types des déchets

- Ordures ménagères**
- Déchets organiques** (p.ex. rebuts de nourriture)
- Papier/carton** (p.ex. emballages en carton, journaux, publicités)
- Verres** (p.ex. verres non-consignés, autres récipients en verres)
- Métaux** (p.ex. boîtes de conserves)
- Matières plastiques** (p.ex. emballages)
- Matériaux composites** (p.ex. les boîtes de lait, Tetra-Pak)
- Autres:** \_\_\_\_\_

Types de déchets	Lieux et causes de la production	Élimination
Ordures ménagères		<input type="checkbox"/> poubelle grise ( _____ l ) <input type="checkbox"/> conteneur ( _____ m <sup>3</sup> )
Déchets organiques		<input type="checkbox"/> poubelle grise <input type="checkbox"/> poub. pour d. déchets organ. <input type="checkbox"/> compostage à domicile <input type="checkbox"/> nourriture pour animaux <input type="checkbox"/> autres
Papier/ Carton		<input type="checkbox"/> poubelle grise <input type="checkbox"/> poubelle pour papier <input type="checkbox"/> parc de recyclage <input type="checkbox"/> bulles à papier <input type="checkbox"/> autres
Verres		<input type="checkbox"/> poubelle grise <input type="checkbox"/> poubelle pour verre <input type="checkbox"/> parc de recyclage <input type="checkbox"/> bulles à verre <input type="checkbox"/> autres
Métaux		<input type="checkbox"/> poubelle grise <input type="checkbox"/> parc de recyclage <input type="checkbox"/> autres
Matières plastiques		<input type="checkbox"/> poubelle grise <input type="checkbox"/> parc de recyclage <input type="checkbox"/> autres
Matériaux composites		<input type="checkbox"/> poubelle grise <input type="checkbox"/> parc de recyclage <input type="checkbox"/> autres
Autres		

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

DECHETS

Page 16 / 20

**7.2.2 Modes de collecte des déchets**

Types de déchets	Type de récipient	Volume	Nombre	Localisation
Ordures ménagères				
Déchets organiques				
Papier/carton				
Verres				
Métaux				
Matières plastiques				
Matériaux composites				
Autres				

**7.2.3 Enlèvement des déchets**

Types de déchets	Transporteur agréé	Négociant	Fréquence des collectes
Ordures ménagères			
Déchets organiques			
Papier/carton			
Verres			
Métaux			
Matières plastiques			
Matériaux composites			
Autres			

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

DECHETS

Page 17 / 20

**7.2.4 Modes de valorisation**

Types de déchets	Ets. responsables de la valorisation	Ets. responsables du traitement	Mode de traitement
Déchets organiques			
Papier/carton			
Verres			
Métaux			
Matières plastiques			
Matières composites			
Autres			

**7.2.5 Modes d'élimination**

Types de déchets	Ets. responsables de l'élimination	Ets. responsables du traitement	Mode de traitement
Ordures ménagères			
Déchets organiques			
Papier/carton			
Verres			
Métaux			
Matières plastiques			
Matières composites			
Autres			

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

SECURITE ET SANTE

Page 18 / 20

**8. MESURES DE SÉCURITÉ****8.1 Moyens de secours contre l'incendie, système d'alarme et premiers soins**

Compartiments (Secteurs protégés par des murs et plafonds anti-feu)	Résistance au feu en minutes	N° sur le plan de situation

Localisation des extincteurs	Nombre	Classe de feu	Capacité	N° sur le plan de situation
Dépôt(s)				
Salle d'exposition et de vente				
Autres				

Ajouter Certificat d'Entretien (annexe N°: \_\_\_\_\_)

Présence	oui	non	N° sur le plan de situation
- d'un système d'alarme d'incendie automatique			
- de détecteurs de fumées			
- d'un système de désenfumage			
- d'un système d'extinction			

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

SECURITE ET SANTE

Page 19 / 20

Dépôt séparé des produits inflammables et des produits entretenant la combustion :

 oui     non

Localisation des installations de premiers soins	N° sur le plan de situation

## 8.2 Sécurité de l'immeuble

### Portes

N° sur le plan de situation	Largeur (m)	Hauteur (m)	Matériaux, Résistance en feu	Sens d'ouverture
<b>Portes d'accès</b>				
<b>Portes intérieurs</b>				

Mesures de prévention contre les explosions: \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

N° 224.1.a. et 2.a.: Liquides inflammables

SECURITE ET SANTE

Page 20 / 20

Description de l'installation électrique :

---

---

Localisation des panneaux « Défense de fumer »	N° sur le plan de situation

### 8.3 Installations sanitaires

	Nombre
Toilettes dames	
Toilettes messieurs	
Urinoirs	
Douches	
Lavabos	

Installation pour sécher les mains:

- serviettes
- serviettes à usage unique
- appareils de séchage à air chaud

<p style="text-align: center;"><b>Lois, règlements et prescriptions</b> <b>Liquides inflammables</b></p>
--

**Loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés**

**Loi du 5 août 1993 concernant l'utilisation rationnelle de l'énergie**

**Loi du 17 juin 1994 relative à la prévention et à la gestion des déchets**

**Texte coordonné du 6 septembre 1993 de la loi modifiée du 21 juin 1976 relative à la lutte contre le bruit**

**Prescriptions de sécurité types concernant les réservoirs à double paroi dans lesquels sont emmagasinés des liquides inflammables ITM-CL 11.7**

**Prescriptions de sécurité types concernant les dépôts de liquides inflammables, contenus dans des récipients mobiles ITM-CL 16**

**Prescriptions de sécurité types concernant les réservoirs aériens métalliques dans lesquels sont emmagasinés des liquides inflammables ITM-CL 19.2**

**Prescriptions de sécurité types concernant les réservoirs aériens en matière plastique dans lesquels sont emmagasinés des liquides inflammables ITM-CL 20.3**

**Prescriptions de sécurité types concernant les installations de ventilation et de conditionnement d'air ITM-CL 53**

**Prescriptions allemandes afférentes DIN/VDE (Installations électriques)**

**Normes européennes CENELEC (Installations électriques)**

**Règlement général communal de la police**

**Règlement communal concernant la gestion des déchets \_\_\_\_\_**

**Règlement communal relatif à la protection contre le bruit \_\_\_\_\_**

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_